



LOI TRAVAIL XXL

LE COMBAT CONTINUE

Près de 500 000 manifestants ont défilé le 12 septembre dans les 200 cortèges organisés dans toute la France pour s'opposer aux ordonnances du président Macron.

Plus de 4 000 arrêts de travail dans les entreprises et services ont été comptabilisés, de nombreux soutiens nous sont parvenus du monde entier. La journée d'action du 12 septembre a été une réussite. La CGT appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation le 21 septembre.

Contrairement à ce qui est véhiculé par certains médias, les Français ne sont pas favorables au projet de casse sociale que Macron entend mettre en œuvre, à commencer par le droit du travail.

La Loi Travail XXL n'est en rien une loi pour l'emploi mais bien pour le profit des grandes entreprises.

La Loi Travail XXL, c'est :

- la précarité à tous les étages ;
- le permis de licencier à tout-va ;
- les questions de santé et de conditions de travail passées à la trappe ;
- le retour de la loi de la jungle avec un Code du travail par entreprise ;
- l'aggravation des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Pour en savoir plus

www.cgt.fr



Quelques exemples :

- contrat aidés : un plan social de suppression de plus de 150 000 emplois qui ne dit pas son nom ;
- supprimer ces emplois n'enlève pas les besoins des services publics ;
- les supprimer met aussi en péril tout le tissu associatif de notre pays, qui est un maillon essentiel de lien social ;
- beaucoup de ces salariés vont passer du statut de précaires à celui de sans-emplois ;
- au contraire, la CGT porte l'exigence de la transformation de tous ces contrats précaires en emplois pérennes avec des salariés sous statut ou CDI.

Avec ces ordonnances, l'entreprise Smart en Moselle n'aurait pas été obligée de proposer à la signature de chacun des salariés un avenant à son contrat de travail pour passer aux 39 heures payées 37. Un simple accord d'entreprise sous la menace d'une fermeture du site ou de licenciements suffirait pour mettre tous les salariés au pas sans avoir besoin d'un consentement individuel.

Avec ces ordonnances, un accord d'entreprise peut baisser le montant de votre salaire en toute

légalité en s'attaquant aux primes d'ancienneté, 13^e mois, indemnités de départ en retraite... Le salaire de votre bulletin de paie n'est plus celui de votre contrat de travail.

Avec ces ordonnances, un accord de branche pourrait fixer librement pour les CDD le nombre de renouvellements avec à chaque fois une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans : adieu CDI pour les jeunes ! Comment dans ces conditions se projeter dans l'avenir, payer un loyer, emprunter, fonder sereinement une famille ?

Indemnités de licenciement : le diable se cache dans les détails

Contrairement aux déclarations publiques de Murielle Pénicaud, les indemnités légales de licenciement ne seront pas revalorisées de 25 % pour tous.

À partir de dix ans d'ancienneté, elles resteront bloquées à un tiers de mois de salaire !

Le gouvernement nous ment !

Pour les fonctionnaires :

- gel du point d'indice ;
- rétablissement du jour de carence ;
- menaces sur les statuts et conditions de travail.

Pour le gouvernement, il ne s'agit pas de développer l'emploi, la qualité du travail, les droits des

salariés mais bien au contraire, de répondre aux exigences financières des grandes entreprises et du Medef.

Avec Macron, au-delà des ordonnances, c'est tout notre modèle social qui est attaqué :

- la Sécu, la santé, avec un nouveau plan d'économie de 15 milliards d'euros qui va se traduire par de nouvelles inégalités dans l'accès aux soins et de nouvelles dégradations des conditions de travail des professionnels ;
- les services publics, avec la suppression de 120 000 emplois qui vont poursuivre la dégradation, voire la disparition de nombreux services de proximité ;
- l'augmentation de la CSG qui met en péril le financement de la protection sociale et va réduire le pouvoir d'achat des Français, des retraités, des fonctionnaires...

Loi Travail, la CGT a fait des propositions :



D'autres réformes sont déjà annoncées : celle de l'assurance chômage, des retraités, de la formation, des réformes pour les plus fortunés et les grosses entreprises ainsi que des sacrifices pour les salariés, les jeunes, les retraités.

LA CGT a décidé de multiplier les initiatives et actions dans les entreprises et services et d'appeler à une nouvelle journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations le 21 septembre prochain.

Dans l'unité et le rassemblement le plus large :

- gagnons sur nos revendications dans nos lieux de travail ;
- bâtissons ensemble un mouvement capable de barrer la route à ce rouleau dévastateur et revendiquer de véritables mesures de progrès social.

Exigeons :

- **l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, le Smic à 1 800 euros ;**
- **le passage à 32 heures avec maintien de salaire, pour travailler toutes et tous ;**
- **l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;**
- **la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité ;**
- **une politique industrielle créatrice d'emplois, répondant aux besoins de la population ;**
- **une protection sociale solidaire de haut niveau ;**
- **le maintien et le développement des services publics au plus près des usagers ;**
- **la fin des exonérations de cotisations fiscales et sociales, et une lutte sans merci contre la fraude et l'évasion fiscale ;**
- **l'abrogation de toutes les lois régressives : Loi Travail, Macron, Rebsamen, Santé... pour de véritables réformes de progrès social ;**
- **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Pour en finir avec ces politiques au service de la seule finance, pour la défense et la conquête de droits nouveaux, pour le progrès social, pour que le cauchemar ne devienne pas réalité,

**Mobilisons-nous par la grève et les manifestations
jeudi 21 septembre 2017 !**